



Date : 21 février 2024

Titre : Correction des déficiences électriques au Haut-commissariat du Canada au Nigeria, à Abuja

Numéro de sollicitation : 24-260763

-----  
Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document de sollicitation mentionné ci-dessus.  
-----

### Questions et réponses #1

- T1.** « En ce qui concerne les exigences en matière d'assurance, demandez-vous la signature de l'agent nigérian local ou est-ce suffisamment international ? »
- A1.** Nous demandons les attestations signées dans la demande de propositions qui doivent être signées par votre courtier, agence ou souscripteur d'assurance. Ils ne doivent pas nécessairement être signés par un agent local.
- Q2.** « Puisque nous payons d'avance les voyages, les transports, etc., pourrions-nous demander une étape supplémentaire ou un paiement intermédiaire pour ceux-ci ? »
- A2.** Les conditions de paiement sont des paiements progressifs et vous pouvez soumettre des factures tous les 30 jours. Ces factures peuvent être soumises dans le cadre de ces paiements progressifs.
- T3.** « En ce qui concerne les tranchées et les regards (travaux de construction purs), il pourrait être avantageux que ces travaux soient réalisés par le personnel local. Est-ce que vous nous demandez de tout gérer de notre côté ? »
- A3.** Vous n'êtes pas obligé de le faire ; la manière dont vous présentez votre dossier d'appel d'offres dépend de vous. Si vous souhaitez embaucher des locaux pour réaliser cette partie de la tranchée, c'est très bien, mais vous devrez superviser l'ensemble de l'installation.
- Q4.** « Y a-t-il des limites à la présence de locaux sur place ? »
- A4.** Non, les travaux se déroulent à l'extérieur et il n'y a pas d'accès au bâtiment principal de la chancellerie. Chacun devra passer par le poste de garde où il lui sera remis un badge visiteur sur présentation d'une pièce d'identité. À l'extérieur, il n'y a aucune exigence de sécurité. Il y aura un service de sécurité sur place pour vérifier.
- Q5.** « Devons-nous creuser les tranchées à la main ? »
- A5.** Tant qu'une analyse ou une identification appropriée de tous les services souterrains interférents a été identifiée, d'autres méthodes de creusement de tranchées peuvent être utilisées.
- Q6.** « Nous demandons des informations sur les entrepreneurs locaux disponibles engagés dans de petits travaux de construction. Il serait avantageux que nous puissions faire appel à leurs services pour les travaux de tranchées. Si cela correspond à vos préférences, nous apprécierions la possibilité d'effectuer les paiements directement à l'entrepreneur local par l'intermédiaire de l'ambassade. Notre prix proposé comprendra tous les travaux de supervision dans les deux options. »



- A6.** L'ambassade a déjà travaillé avec les services techniques d'Enjay . [enjaytech@gmail.com](mailto:enjaytech@gmail.com) ou 132, Idiroko Road, Ota, Ogun State, Nigeria Tél/Fax : 234-01-7612153, 722766 ;
- Q7.** « L'après-projet d'aménagement paysager sera-t-il inclus dans le périmètre ? »
- A7.** Il n'est pas actuellement inclus dans le champ d'application.
- Q8.** « En ce qui concerne la méthodologie de transport, que ce soit par bateau ou par avion, nos agences n'ont pas la capacité de dédouaner les marchandises ou de gérer le transport intérieur au Nigeria. Par conséquent, nos prix de matériaux seront basés sur l'aéroport CIP Abuja, Nigeria (sortie gratuite) ou le port CIF Apapa, Nigeria (sortie gratuite), selon votre préférence. »
- A8.** Nous confirmons que les prix des frais d'expédition doivent inclure le transport par fret aérien.
- Q9.** « On peut travailler le week-end, est-ce une possibilité ?
- A9.** Oui, le travail le week-end est possible.
- Q10.** « Veuillez indiquer la date d'achèvement prévue pour les travaux concernés. Ces informations sont cruciales pour préciser la méthodologie de transport des marchandises, ainsi que pour déterminer la main d'œuvre et le calendrier requis.
- A10.** La date d'achèvement estimée figure dans le projet de contrat à la page 12, C3. Période de contrat. La date d'achèvement estimée est le 30 avril 2024.
- Q11.** « Concernant les moyens de paiement, nous proposons de diviser les paiements en trois disciplines principales :
- Préliminaires et frais généraux : 25 % au total, divisé en deux parties - la première au début, matérialisée par la réservation du visa, du billet d'avion et de l'hôtel pour l'accès initial au site, et la seconde après 30 jours.
  - Matériel : 50% total, paiement selon l'avancement de la livraison
  - Installation : 15% au total, paiement par avancement mensuel.
  - Rétention : 10 % au total, à la remise.
- A11.** Les paiements progressifs sont standard conformément à la Loi sur la construction de l'Ontario. Avec les paiements progressifs, vous pouvez soumettre une facture tous les 30 jours.
- Q12.** « Nous attirons votre attention sur l'hypothèse retenue lors de la préparation de notre offre. Nous supposons que toutes les zones couvertes seront vidées et prêtes pour les travaux d'installation avant que nos équipes ne commencent le processus d'installation. »
- R12.** Tous les efforts pour dégager la zone de travail seront faits avant que l'entrepreneur soit sur place.
-